



ADMINISTRATION COMMUNALE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 26 MARS 2012

Résumé des points inscrits à l'ordre du jour

Séance publique

DOMAINE COMMUNAL

- 1. Aliénation des parcelles cadastrées section A n°535L et 535H sises à l'angle de la route de Flobecq et du chemin du Hameau du Culot à Ath. Modification décision formelle.**

Il convient de vendre les parcelles susdécrites en 3 lots au lieu de 2 comme décidé le 29 novembre dernier.

- 2. Echange de deux parcelles sises rue de Liessies à Ath et constitution d'une servitude de passage au profit du fonds appartenant au tiers. Décision formelle.**

Le Collège communal propose d'échanger, pour cause d'utilité publique, la parcelle cadastrée section B n°818M3/pie, d'une contenance mesurée de 3a 67ca, lui appartenant, contre la parcelle section B n°818L3/pie, d'une contenance mesurée de 4a 80ca, appartenant à la SPRL IMMO BAELE et de constituer, simultanément à l'échange, une servitude de passage perpétuelle, irrévocable et gratuite sur le domaine de la Ville.

- 3. Convention de mise à disposition de parcelles sises Sentier Sainte-Marguerite à Ath. Décision.**

- 4. Règlement-redevance du stationnement dans les parkings couverts gérés par la Cellule Mobilité de la Ville d'Ath, en collaboration avec le Service technique communal, la Recette communale et la Police locale. Modifications. Approbation.**

Les 26 emplacements du parking souterrain des Récollets peuvent être, dans un premier temps et à très court terme, loués.

Le mode de gestion qui est suggéré est partiellement identique à celui de l'Esplanade.

Il est donc nécessaire de modifier le règlement-redevance qui a été approuvé au Conseil Communal du 30 mars 2007 et qui visait spécifiquement la mise en location du parking de l'Esplanade.

Ce dernier s'appliquera dès lors tant au parking de l'Esplanade qu'au parking des Récollets et permettra à terme d'y intégrer tout nouveau parking que la Ville acquerrait à l'avenir.

- 5. Garages souterrains sis rue des Récollets à Ath. Motorisation de la grille d'accès et mise au point technique de l'asservissement. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.**

Pour louer les 26 emplacements souterrains de la rue des Récollets, les installations mécaniques et électriques doivent être vérifiées et complétées.

CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE

- 6. Rapport d'activités 2011 de la Commission Locale d'Energie.**

FINANCES COMMUNALES

- 7. Dérogations aux douzièmes provisoires. Prise d'acte de la décision du Collège communal du 20 février 2012.**
- 8. Adaptation du montant en deçà duquel une acquisition de petit matériel peut être comptabilisée au service ordinaire. Approbation.**
- 9. a) Subside extraordinaire 2012 à l'ASBL Royal Géants Atois (40.000 €) pour la mise en conformité du stade des Géants. Approbation.**
b) Subside ordinaire 2012 à Maison culturelle athoise (3.000 €) pour l'organisation de la « Campagne citoyenne ». Approbation.
c) Subside ordinaire 2012 à Maison culturelle athoise (15.000 €) pour l'organisation du « Festival d'Art végétal ». Approbation.
d) Subside ordinaire 2012 à Maison culturelle athoise (257.783 €) pour assurer son fonctionnement ordinaire 2012. Approbation.
e) Subside ordinaire 2012 au Cercle royal philatélique athois, les Amis du Timbre (150 €) pour assurer son fonctionnement ordinaire 2012. Approbation.
f) Subside ordinaire 2012 aux Matelots de la Dendre (3.500 €) pour assurer son fonctionnement ordinaire 2012. Approbation.
g) Subside ordinaire 2012 au Comité Vive Mainvault (500 €) pour

assurer son fonctionnement ordinaire 2012. Approbation.

h) Subside extraordinaire 2012 au Comité Vive Mainvault (8.000 €) pour le remplacement du Calvaire de Mainvault. Approbation.

i) Subside ordinaire 2012 à la Royale Fanfare Union St Denis Irchonwelz (1.000 €) pour l'organisation du Festival des Fanfares. Approbation.

j) Subside ordinaire 2012 à Max FM (2.500 €) pour assurer son fonctionnement ordinaire 2012. Approbation.

k) Subside ordinaire 2012 à l'Entité du Hainaut occidental (300 €) pour l'organisation de la Commission des Frontons. Approbation.

l) Subside ordinaire 2012 au FC Ostiches (3.600 €) pour assurer son fonctionnement ordinaire 2012. Approbation.

m) Subside ordinaire 2012 au Grand Prix Cérami (600 €) pour assurer son fonctionnement ordinaire 2012. Approbation.

n) Subside ordinaire 2012 au « Géant Baudouin IV » (1.000 €). Approbation.

PATRIMOINE COMMUNAL

10. Appel à projets pour la vente et l'aménagement du site de la Sucrierie. Approbation.

L'Arrêté ministériel du 23 décembre 2003 a décrété que le site d'activité économique SAE/ALE13c dit « Sucrierie, candiserie et stockage » était désaffecté et devait être assaini ou rénové.

Le 3 mars 2005, la Ville a acquis les bâtiments appartenant à la S.A. Immobilière Feram, à savoir un bâtiment industriel, anciennement à usage de bureaux, et des ateliers d'imprimerie et entrepôt sis rue de la Sucrierie d'une contenance de 10 ares 70 ca.

Le 7 avril 2005, la Ville a acquis les anciens sites appartenant à M. Puppin, soit un terrain avec entrepôt sis rue de la Sucrierie n°11 et 15 d'une contenance totale de 79 ares 7ca.

Le 15 décembre 2006, la Ville a acquis les anciens Ets Lebrun et Brichart, à savoir :

- Quai de l'Entrepôt n°12 pour une contenance de 57 ares 31ca
- Pâtures donnant rue de la Sucrierie pour une contenance de 1ha 45 ares 22ca
- Entrepôt sis Quai de l'Entrepôt n°7 pour une contenance de 46 ares 75ca

Ces acquisitions ont été subventionnées en partie par l'Arrêté ministériel du 9 janvier 2004 et l'arrêté ministériel du 25 août 2006 octroyant à la Ville une subvention pour acquisition et travaux à réaliser sur le site SAE/ALE13C dit « Sucrierie, candiserie et stockage ».

Une partie de ces biens a permis l'aménagement d'un parking public multifonctionnel, très utilisé par les navetteurs, les visiteurs du « Séquoia » et le public lors des festivités locales.

Le nombre d'emplacements sera maintenu voire amplifié, tout en permettant d'installer une nouvelle piscine et un centre de réhabilitation.

Les travaux d'assainissement et de rénovation relatifs aux zones 1 et 2 de l'îlot ouest du site SAE/ALE13 dit « Sucrierie » sont terminés.

Quant aux travaux d'assainissement du site d'activité économique SAE/ALE13c dit « sucrierie, candiserie et stockage », ceux-ci sont terminés depuis le 17 septembre 2010.

Les propriétés « Herchuel » ont été démolies. Un promoteur va y construire 37 appartements et les travaux commenceront en septembre 2012.

Fin 1996, un permis d'urbanisme a également été délivré aux consorts « Taton » pour la rénovation de l'immeuble sis à l'angle de la rue de la Sucrierie et du chemin du Vieux Ath. Cette activité n'a pas connu le succès escompté et le bâtiment a été réinvesti par l'un des huit centres régionaux du Ministère de l'Agriculture dans le cadre de sa régionalisation.

Actuellement, l'entreprise Dherte a commencé les travaux de réhabilitation de l'entrepôt « Site du Séquoia ». Une partie de ce bâtiment est occupée par la Brasserie Sylla.

Des douches et sanitaires sont installés et ce en nombre suffisant. Une salle de danse a également été aménagée au-dessus de cette brasserie et elle est occupée et conventionnée avec l'A.S.A. Actuellement, une surface d'environ 5 ares 74 ca est destinée à la location, le solde d'environ 14a 77ca est utilisé par les services techniques communaux et pourrait servir, à l'occasion, de salle à l'usage de la Maison Culturelle.

Les travaux, dans ce hall, ont été adjugés à l'entreprise Dherte. Ces travaux consistent en la rénovation des façades extérieures et des abords (quais), ainsi que la réhabilitation de la toiture. Ces travaux devraient être terminés pour le 10 septembre prochain.

La Ville vient d'introduire un dossier pour la réhabilitation d'un autre entrepôt, qui est aussi occupé par les services techniques communaux. La Ville élimine, peu à peu, les stocks de matériaux présents dans ce hall (sable, grenailles, pavés, poussier, etc ...) avec pour objectif à court terme, la libération de la cour arrière.

Tout ce quartier constitue une zone stratégique pour le développement harmonieux d'une articulation entre le centre-ville et le faubourg de Mons, face au canal et à deux pas de la gare.

La Ville envisage de vendre les terrains dont elle est propriétaire, limités par la rue de la Sucrierie et le quai de l'Entrepôt. Elle n'entend cependant pas se départir de ce terrain au terme d'une simple vente ; elle entend en effet « conditionner » cette vente à la réalisation d'un projet urbanistique cohérent ; compte tenu que ces surfaces se trouvent dans le centre urbanisé de Ath et offrent de multiples opportunités de par :

- la proximité du centre Ville ;
- la proximité des gares SNCB et TEC ;
- la proximité de parkings publics ;
- la proximité d'équipements scolaires ;
- le positionnement comme « Balcon sur le canal » ;
- le positionnement vis-à-vis du « Port de plaisance » ;
- l'équipement de la voirie en eau, gaz, électricité et égouttage.

Le terrain se situe d'une part, côté de la propriété de la s.a. BPI, laquelle a obtenu un permis d'urbanisme pour créer des logements et entend développer d'autres projets sur le site dont elle est propriétaire, et d'autre part, en face d'un terrain communal abritant actuellement des entrepôts et des parkings sur lequel la ville entend développer un projet de piscine et de hall de sport.

La démarche entreprise par la Ville n'entre pas dans le champ d'application de la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics ; en effet, le « marché » à passer, ne peut pas être considéré comme un marché public. Si la procédure ne s'inscrit pas dans le cadre de la législation sur les commandes publiques, il n'en demeure pas moins que les principes d'égalité, de transparence et de publicité doivent être respectés. C'est la raison pour laquelle un appel à candidature a été défini, lequel fera l'objet d'une publication. La commune n'entend pas seulement obtenir un prix maximum pour le terrain dont elle est propriétaire, mais également entend voir un promoteur s'engager dans un projet urbanistique cohérent.

Il a été défini dans cet appel à candidature les différentes conditions auxquelles le projet présenté par le promoteur devra satisfaire. En effet le dossier présenté

par le promoteur sera examiné sur la base de trois critères : le prix de vente proposé (20 points), le délai de réalisation et la précision du planning des travaux (10 points), et la valeur architecturale du projet (70 points).

La pondération du critère du prix et des délais ne présente aucune difficulté ; par contre, le critère portant sur la valeur architecturale sera pondéré sur la base de sous-critères définis dans les documents publiés, et évalué par un Comité d'évaluation.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

11. Equipement de voirie pour une demande de permis d'urbanisation à la rue de Soignies à Arbre. Décision.

Le Bureau du Géomètre Monsieur ALBERT Jonathan, Géomètre-expert immobilier a fait parvenir une demande de permis d'urbanisation pour la parcelle cadastrée 8^{ème} division section B n°110a en 5 lots (dont le lot 5 est à exclure), située à front de la rue de Soignies à Arbre et inscrite au plan de secteur en zone d'habitat à caractère rural sur 50 m de profondeur à front de rue, le solde en zone agricole.

Une enquête publique a été organisée du 17 février au 02 mars 2012, au cours de laquelle aucune réclamation n'a été réceptionnée.

ADMINISTRATION GENERALE

12. Démolition d'immeubles :

a) **Meslin-l'Evêque – chaussée de Bruxelles, 347. Modification de l'estimation du marché.**

b) **Bouvignies – route de Flobecq, 90, 92 et 94. Compléments au dossier administratif et technique.**

CULTES – FABRIQUES D'EGLISE

13. Fabrique d'église Saint-Pierre à Meslin-l'Evêque :

a) **Compte 2008**

b) **Compte 2009**

c) **Compte 2010**

Avis.

14. Fabrique d'église Saint-Pierre à Meslin-l'Evêque :

a) **Budget 2010**

b) **Budget 2011**

c) **Budget 2012**

Avis.

15. Demandes d'avances sur la subvention 2012 de différentes Fabriques d'église – dérogation aux douzièmes provisoires. Prise d'acte.

SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUX

16. Acquisition de fournitures pour l'atelier « Electricité » - Marché stock. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Le Département des Services Techniques envisage d'acquérir du matériel électrique afin de permettre un fonctionnement optimal de ses ateliers.

Ce marché stock de fournitures est divisé en trois lots distincts :

- Lot 1- Petit matériel d'éclairage
- Lot 2 - Matériel électrique spécifique
- Lot 3 – Câblage.

17. Acquisition de fournitures pour l'atelier « Sanitaire-chauffage » - Marché stock. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Afin de permettre un fonctionnement optimal de la Régie Communale dans les tâches qui lui sont confiées, il est indispensable d'acquérir différents éléments en matière de chauffage et sanitaire.

Pour ce faire, le Département des Services Techniques a dressé un inventaire complet réparti en deux lots distincts :

- Lot 1- Matériel de chauffage
- Lot 2 - Matériel sanitaire et PVC.

18. Acquisition de fournitures pour l'atelier « Menuiserie » - Marché stock. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Le Département des Services Techniques envisage d'acquérir des petits consommables « menuiserie » afin de permettre un fonctionnement optimal des ateliers communaux.

Ce marché stock de fournitures est divisé en lots :

- Lot 1- Fournitures de bois
- Lot 2 - Fourniture de quincaillerie.

19. Grille d'accès Pont Carré. Prise d'acte et approbation de la dépense.

Le moteur entraînant la grille d'entrée au dépôt communal du Pont Carré a présenté depuis un bon moment des arrêts lors des phases d'ouverture et de fermeture.

En effet, plusieurs interventions réalisées par l'entreprise qui a posé la grille n'ont pas permis de remettre en état de fonctionnement le mécanisme de fermeture/ouverture.

Un souci au niveau mécanique et électronique persistait, mais ne se révélait pas tous les jours.

Dans un souci de maintien de la sécurité et de contrôle d'accès, il s'est avéré préférable de réaliser un remplacement complet du moteur.

Le Département des Services Techniques a donc préconisé le remplacement complet du moteur de manière urgente.

GENDARMERIE

- 20. Acquisition d'une chaudière à condensation mazout pour placement provisoire à la salle de musique de l'ancienne gendarmerie. Prise d'acte et approbation de la dépense. Approbation de la réaffectation de la chaudière au service extraordinaire lors du placement définitif.**

Le Collège communal propose de prendre acte de sa décision du 05 mars 2012 concernant le projet d'acquisition d'une chaudière à condensation mazout pour placement provisoire à la salle de musique de l'ancienne gendarmerie, d'approuver la dépense, l'urgence et la réaffectation de la chaudière au service extraordinaire lorsque celle-ci sera démontée et réinstallée à Moulbaix.

SERVICE INCENDIE

- 21. Acquisition d'une machine industrielle pour sécher les vêtements d'intervention du Service Incendie de la Ville d'Ath. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.**

Un crédit est inscrit au budget du service extraordinaire en vue de l'acquisition de matériel d'équipement pour le Service Incendie et notamment une machine industrielle destinée à sécher les vêtements d'intervention dudit service. Pour ce faire, un cahier des charges reprenant les conditions de ce marché de fournitures a été dressé.

- 22. Acquisition d'un Kärcher pour le Service Incendie de la Ville d'Ath. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.**

Un crédit est inscrit au budget du service extraordinaire de 2012, afin d'acquérir du matériel d'équipement pour le Service Incendie et notamment un nettoyeur haute pression industriel.

- 23. Réparation de la camionnette de balisage du Service Incendie de la Ville d'Ath. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.**

Un crédit est inscrit au budget du service extraordinaire de 2012 en vue de la réparation de véhicules du Service Incendie de la Ville d'Ath. Dans ce cadre, et suite au déclassement du Chevrolet Chevy Van ayant servi comme véhicule de balisage, le Service Incendie envisage transférer le matériel de balisage et le mât d'éclairage sur la camionnette Toyota Hiace. Aussi, des travaux de carrosserie et une mise en peinture complète extérieure devront être réalisés ainsi qu'un marquage suivant la circulaire ministérielle du 17 août 2011 publiée le 29 août 2011, relative au marquage de sécurité et d'identification des véhicules destinés aux services d'incendie.

24. Modification du plan pluriannuel 2002-2007 afin d'y insérer l'acquisition d'un compresseur d'air respirable haute pression. Approbation.

En séance du 25 mars 2002, le Conseil communal a approuvé le plan pluriannuel des années 2002-2007 pour l'acquisition de matériel pour le Service Incendie. Ce plan a été modifié une première fois en séance du 30 novembre 2007.

A présent, la Ville d'Ath est désignée par le SPF Intérieur comme destinataire d'un compresseur d'air respirable haute pression.

Le montant du subside s'élève à 75% du prix d'achat du matériel, le solde étant à charge de la commune.

Afin de pouvoir bénéficier de ce matériel, ce dernier doit être intégré au plan pluriannuel 2002-2007.

25. Remplacement en urgence de l'ordinateur servant à la gestion des appels pompiers et ambulanciers. Prise d'acte et approbation de la dépense.

Fin de l'année 2011, le Service Incendie a constaté que l'ordinateur utilisé pour la gestion des appels des pompiers et des ambulanciers présentait des signes de vieillissement tel que le gonflement des composants.

En bon gestionnaire, ce dernier avait prévu un budget extraordinaire cette année pour le remplacer.

Cet ordinateur de type industriel est fonctionnel 24 heures sur 24. Sans cet appareil et liaisons associées, on ne sait pas contacter rapidement le personnel d'intervention.

BATIMENTS COMMUNAUX

26. Réalisation d'une étude acoustique. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Les locaux de vie de la conciergerie de l'Hôtel de Ville situés au premier étage de l'immeuble, subissent les nuisances sonores émises depuis le café « Le Melchior » établi au niveau inférieur.

Ces nuisances se propagent essentiellement par le plancher du premier étage séparant les deux parties de la bâtisse.

Lors d'une inoccupation temporaire de ces locaux, des panneaux de type Pan-terre ont été apposés sur le plancher existant du living.

Ce travail a amélioré la situation.

Il y a moins d'un an, toutes les menuiseries extérieures de la conciergerie ont été renouvelées et pourvues de double vitrage ce qui a encore modifié positivement la situation.

Afin d'enrayer cette problématique, les Services Techniques proposent de réaliser une étude acoustique au travers d'un marché de services à confier à un bureau d'étude et laboratoire spécialisés en ce domaine.

27. Agencement des locaux administratifs réparti en quatre lots distincts. Projets. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation.

Le déménagement de certains services vers l'ancien commissariat de police implique une réorganisation des services au sein du bâtiment actuel.

Cette dernière concerne principalement les bureaux qui seront occupés par la Direction des Services Techniques et le service Etudes et Constructions ainsi que quelques menus travaux çà et là.

Ce marché de travaux est divisé en quatre lots distincts :

- Lot 1 – Gros-œuvre (cloisons, ouverture de baies + châssis) : ceci concerne principalement la démolition de cloisons existantes ainsi que le percement d'une baie pour la pose d'un châssis.

- Lot 2 – Réalisation d'éléments immobilisés par destination : ceci concerne principalement la fabrication et l'aménagement de mobiliers.

- Lot 3 – Peinture (Rafraîchissement de quelques bureaux) : ceci concerne principalement la préparation des supports et la mise en peinture de certains locaux (murs, plafonds et menuiseries intérieures).

- Lot 4 – Adaptation du câblage électrique, informatique et téléphonique : ceci concerne principalement la modification des différents circuits suivant les modifications apportées à l'agencement des bureaux concernés.

BATIMENTS CULTURELS

28. Acquisition d'un système de projection numérique au Cinéma l'Ecran. Prise d'acte et approbation de la dépense.

Le Collège communal propose de prendre acte de la délibération prise en séance du 30 décembre 2011, et d'admettre la dépense à consentir concernant l'acquisition d'un système de projection numérique au Cinéma l'Ecran.

BATIMENTS SCOLAIRES

29. Travaux d'aménagement de la Maison d'Enfant de l'école de Meslin-l'Evêque. Phase 2 : Toiture, menuiseries extérieures, parachèvement et techniques spéciales. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Suite à l'acquisition du bâtiment sis rue Centrale 16, face à l'école communale de Meslin-L'Evêque, différents travaux ont été prévus afin de se conformer aux réglementations imposées par l'ONE.

De ce fait, en séance du 28 février, le Conseil communal a, notamment, approuvé le projet de travaux d'aménagement de la Maison d'Enfant de l'Ecole de Meslin-L'Evêque - Phase I « Terrassement et Gros-Œuvre ».

De ce rapport, il ressortait qu'une seconde phase de travaux était prévue. Il s'agira principalement de travaux d'aménagements intérieurs et extérieurs.

BATIMENTS DU CULTE

30. Eglise de Bouvignies. Traitement partiel de la façade du clocher. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

A l'aide de moyens d'accès sécurisés, le Service technique communal a effectué un examen complet du parement le plus exposé et le plus dégradé du clocher de l'église de Bouvignies. Il s'agit du parement sud-ouest dans lequel s'inscrit le portail d'entrée de l'édifice.

En vue de sauvegarder l'intégrité et la stabilité de ces maçonneries de parement situées à l'aplomb direct de l'entrée principale de l'édifice, le présent projet se propose de mettre en œuvre un traitement de rénovation complet dudit parement en procédant notamment aux travaux suivants : renforcement de la stabilisation des portions de maçonneries de briques et de pierres de taille jugées dangereuses, remplacement ponctuel de briques, hydrofugation du parement, traitement de protection contre la corrosion des différentes parties métalliques en présence telles que barlotières, clefs d'ancrage,..., réalisation de joints d'étanchéité à la périphérie des différentes baies rencontrées dans la paroi...

VOIRIES COMMUNALES

31. Travaux subsidiés de rénovation des trottoirs de diverses rues de l'entité. Exercice 2011. Erratum n°1 de l'avis de marché. Prise d'acte.

32. Modifications apportées au programme triennal 2010-2012. Adoption des fiches type Région wallonne.

En séances des 11 octobre 2011 et 28 février 2012, le Conseil communal a approuvé à l'unanimité les modifications à apporter au programme triennal 2010-2012 en y intégrant les projets suivants :

1. Egouttage séparatif à la rue Centrale à Meslin-L'Evêque
2. Rénovation de tronçons d'égouts :
 - rue de la Cense au Bois
 - rue Saint-Julien.

Les différentes fiches travaux type « IPALLE » ont également fait l'objet d'une approbation. En revanche, celles type « Région Wallonne » n'ont pas été jointes aux dossiers.

Il s'agit d'une simple formalité administrative qu'il convient toutefois de concrétiser.

COURS D'EAU

33. Entretien extraordinaire des cours d'eau et des voies d'écoulement. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Chaque année, un crédit est inscrit au budget extraordinaire en vue d'entretenir les cours d'eau, berges et ponceaux.

Cette année, il est prévu d'exécuter les travaux repris ci-après et ce aux endroits suivants, rieu d'Ormeignies, route de Flobecq et chemin Sartiau :

- Un entretien superficiel : élagage, débroussaillage, etc.

- Curage complet du cours d'eau à ciel ouvert ;
- Curage des parties sous tuyaux si nécessaire.

SERVICE ESPACES VERTS

34. Acquisition d'un désherbeur mécanique. Prise d'acte et approbation de la dépense.

Le Collège communal propose de prendre acte de la décision du Collège communal du 27 février 2012 concernant l'acquisition d'un désherbeur mécanique et d'approuver la dépense.

35. Acquisition d'aire de jeux pour la Grand-Place. Rectification technique de l'article budgétaire. Approbation.

INFRASTRUCTURES SPORTIVES

36. Rénovation des éclairages de certaines infrastructures sportives. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

L'installation des éclairages des terrains de football d'Ostiches est en fonction depuis 1993.

Les différentes ampoules, de 2000 W chacune, arrivent en fin de vie. Il est donc opportun de remplacer les 12 ampoules présentes sur le terrain n°1 et de réaliser, dans le même temps, un entretien complet des installations électriques au niveau des pylônes qui sont soumis aux intempéries. En effet, différents problèmes ont été décelés comme des infiltrations d'eau au niveau des boîtiers, des positions de phares modifiés, des joints rongés...

A l'heure actuelle, une moitié de terrain n'est plus éclairée et ce, suite aux problèmes précités.

37. Rénovation de la coque de la piscine communale. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Un crédit est inscrit au budget extraordinaire en vue de la maintenance de la piscine.

Dans ce cadre, il est proposé de réaliser des travaux d'entretien de la coque en polyester. Cela comprend plus particulièrement des réparations de la peinture époxy et les colmatages éventuels.

CIMETIERES

38. Appel à projets. Mise en conformité et embellissement des cimetières wallons. Dépôt de candidature. Approbation.

Dans le cadre de l'appel à projet du Ministre Furlan et vu les travaux de la Commission pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine des cimetières de l'entité d'Ath, il est proposé de répondre à l'appel ministériel,

D'une part, pour l'axe 1, en vue de la création d'ossuaires dans les cimetières de de Villers-Notre-Dame, Villers-Saint-Amand, Gibecq et Isières, afin de finaliser la procédure des désaffectations de tombes dans ces cimetières,

D'autre part, pour l'axe 2, en vue de restaurer le caveau et le monument du Vieux Cimetière d'Ath, le monument de Moulbaix et le monument et la tombe de Robert Delange à Villers-Saint-Amand,

Ce projet répond au prescrit décretaal et à la volonté communale de maintenir la mémoire de ses enfants qui ont participé aux différents conflits armés mondiaux.

Le projet a fait l'objet d'une synergie entre les services communaux des Espaces Verts et des Archives.

ACTION JEUNESSE INFO

39. Convention pour les missions de réduction de risques. Approbation.

Dans le cadre de l'axe 3 : santé et assuétudes du Plan de cohésion sociale, Action Jeunesse Info développe depuis quelques années un projet de réduction de risques en milieu festif (RDR).

Ce projet a pour objectif d'informer et de responsabiliser les jeunes et moins jeunes sur le mode de consommation de produits stupéfiants et plus proche du public athois sur la consommation excessive d'alcool.

La mission de RDR nécessite une convention entre l'Administration communale et l'organisateur de l'événement. Cette convention fixe clairement le rôle des agents de l'AJI et stipule les obligations de l'organisateur en échange du service.

40. Convention entre l'Administration et les jeunes de l'AJI dans le cadre de l'organisation d'activités lucratives. Approbation.

Dans le cadre de ses activités jeunesse, Action Jeunesse Info a toujours proposé des animations au local de la rampe de skate Park située parking des locomotives.

Sa méthodologie d'éducation permanente des jeunes pousse AJI à créer des projets avec et pour les jeunes. Ces projets ont pour objectif de responsabiliser les jeunes face au monde qui les entoure tant au niveau humain que matériel.

AJI voudrait associer les jeunes aux différents achats de matériel de la rampe de skate parc. Le groupe serait en effet d'accord d'effectuer certaines activités lucratives telles que des lavages voitures et la vente de pâtisseries qu'ils confectionneraient eux mêmes. Les fonds récoltés de la sorte pourraient être utilisés à l'achat du matériel ludique tel qu'un babyfoot, un jeu de fléchettes, des jeux de société,....

En date du 5 décembre 2011, le Collège communal a approuvé l'organisation de ces activités lucratives.

Cependant, une convention est nécessaire afin de préciser les devoirs de chacun par rapport à ces rentrées d'argent.

COHESION SOCIALE

41. PCS : modifications.

Le Collège communal propose d'approuver les modifications, le document de modifications destiné au Service Public de Wallonie ainsi que l'avenant à la convention de partenariat entre la Maison Culturelle d'Ath et la Ville d'Ath dans le cadre du PCS.

* * * * *